



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 48519

Texte de la question

M. Ambroise Guellec attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération sur les conséquences de la dévaluation du franc CFA qui a eu lieu le 12 janvier 1994. Cette dévaluation a réduit de moitié le pouvoir d'achat des retraites versées aux Français anciens expatriés par les caisses locales de sécurité sociale des États de la zone franc. Sans doute le dispositif d'aide exceptionnelle mis en place en 1994 a-t-il permis d'atténuer temporairement les difficultés rencontrées par les pensionnés les plus défavorisés, mais il n'a pas réglé la question au fond. Il lui demande donc de lui préciser quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Des la dévaluation du franc CFA, l'AFAGO, association des anciens du Gabon et de l'Afrique centrale et occidentale, a appelé l'attention du ministère de la coopération sur la situation des Français qui, ayant accompli tout ou partie de leur carrière en Afrique, ont des difficultés d'une part pour percevoir les pensions de retraite qui leur sont dues par les caisses locales de protection sociale, d'autre part pour compenser la baisse de revenus consécutive au changement de parité. Très rapidement après le réajustement monétaire du franc CFA, et suite à ces interventions, le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour en compenser, au moins partiellement, les effets à l'égard des ressortissants français pensionnés des régimes de sécurité sociale africains confrontés à des difficultés économiques particulières. En dehors de certains dossiers, bien répertoriés et en nombre limité, c'est aujourd'hui chose faite. Par ailleurs, M. le Premier ministre a confié à une mission tripartite d'évaluation (inspection générale des affaires sociales, ministère des affaires étrangères, ministère de la coopération) le soin de faire le point sur les problèmes rencontrés par les retraités et futurs retraités français ayant cotisé ou cotisant aux organismes africains. Cette mission, dirigée par l'IGAS (M. Leroy), s'est rendue dans six pays : Gabon, Côte d'Ivoire, Sénégal, Congo, Mali et Cameroun et son rapport a été remis à M. le Premier ministre et aux ministres concernés. Les conclusions à tirer de ce rapport ont fait l'objet d'une concertation interministérielle qui a permis de retenir une partie des propositions avancées. En ce qui concerne les éventuels bénéficiaires de la mesure exceptionnelle décidée en 1994, quelques dossiers étaient en souffrance, étant notamment arrivés hors délai. Sans remettre en cause les principes arrêtés à l'époque, ces dossiers devraient, dans les prochaines semaines, être examinés en ne tenant pas compte de la date limite. À moyen terme, il convient d'agir sur différents registres afin de sécuriser au maximum les droits de nos compatriotes sans que ceci se traduise par une charge supplémentaire sur le régime général de la sécurité sociale. Devrait donc être mise en place la centralisation des retraites ayant cotisé en Afrique à partir des informations provenant des caisses françaises et des caisses africaines. Ceci permettra de mieux connaître l'ampleur du problème et d'intervenir auprès de nos partenaires avec plus d'efficacité. Afin de réaliser une totalisation des cotisations (prise en compte des années travaillées en Afrique dans le calcul des pensions), la réflexion sera poursuivie pour faciliter la fourniture des documents nécessaires par les anciens cotisants des caisses africaines. M. le ministre du travail et des affaires sociales devrait écrire à ses homologues africains pour les sensibiliser au problème des retraités français et cette question est d'ores et déjà systématiquement abordée lors des déplacements ministériels en Afrique. Enfin une aide à la reorganisation des caisses de retraite

africaines sera proposee a nos partenaires, qui completera l'action initiee dans le cadre de la CIPRES. Parallelement les personnes actuellement en activite seront systematiquement encouragees a souscrire une assurance volontaire, des lors que, dans les pays concernes, la remise en ordre des systemes africains de retraite constitue une tache difficile et certainement longue. Certes, ces mesures ne resoudront pas l'ensemble des problemes mais elles sont une etape dans la voie d'une amelioration de la situation de nos compatriotes ayant cotise a des caisses de retraite africaines.

Données clés

Auteur : [M. Guellec Ambroise](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48519

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 754

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1068